



Revoir le prix d'un bien immobilier

Par **sissi**, le **30/03/2011 à 15:50**

Bonjour,
Sous contrat de vente exclusif pour un projet de vente immobilière, peut-on exiger, en tant que propriétaire, que le prix du bien concerné soit revu à la hausse, modifié donc?
Merci!

Par **amajuris**, le **30/03/2011 à 16:02**

bjr,
oui sans doute si l'autre partie au contrat est d'accord.

Par **andré**, le **30/03/2011 à 16:12**

Demandez à l'agence de faire un avenant au mandat s'ils ne sont pas d'accord dénoncez le mandat (15 jours avant l'échéance) mais pendant la durée de validité du mandat ils peuvent refuser un prix plus élevé ne facilite pas la vente